



L'énergie dans tous ses États

*Rencontres de Lyon
Consortium Pau Droit énergie
24 avril 2018*



Les acteurs publics français de la transition énergétique

Table ronde n° 4

Introduction

INTRODUCTION RAPIDE

- **Transition énergétique ?**

Passage d'un système à un autre :

D'un modèle énergétivore, surtout consommateur d'énergies fossiles

À un système plus sobre, plus efficace, axé sur les énergies renouvelables

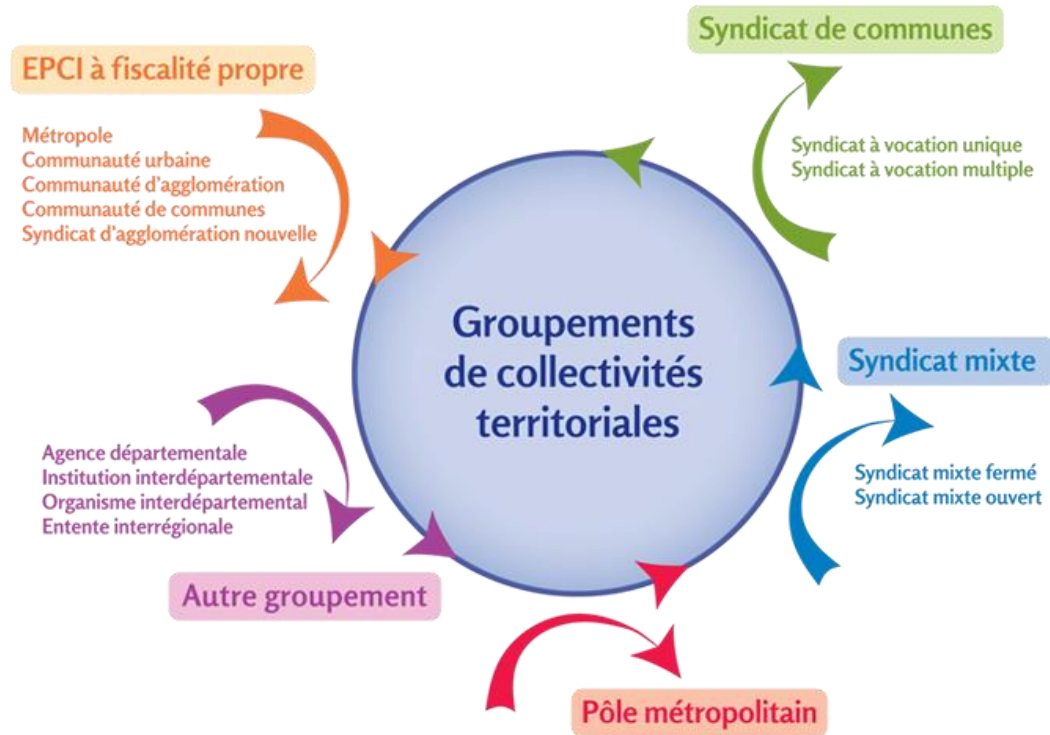
- **Acteurs publics ?**

L'État et ses établissements publics

Les collectivités territoriales et leurs groupements

- **Rôles ?**

Acteurs publics, au niveau local



Introduction

Plusieurs rôles-types des acteurs publics dans la transition énergétique :

- Un rôle de définition de la stratégie de transition énergétique
- Un rôle actif / opérationnel : l'organisation du transport et de la distribution d'énergie, la production d'énergies renouvelables
- Un rôle d'incitation
- Un rôle d'exemplarité

Un rôle d'incitation → surtout pour la performance énergétique

▪ Le rôle de l'État en matière d'aide et d'accompagnement

- Aides financières : chèque énergie, prime de rénovation énergétique, aides de l'Anah, subventions de l'Ademe...
- Aides fiscales : crédit d'impôt, TVA à taux réduit,,,

▪ Le rôle des collectivités et de leurs groupements en matière d'aide et d'accompagnement

- *Départements* : fonds de solidarité logement, contrats locaux d'engagement
- *Communes et intercommunalités* : équilibre social de l'habitat, action sociale, actions tendant à maîtriser la demande d'énergie
- *Régions* : plateformes territoriales de la rénovation énergétique

Un rôle d'exemplarité → surtout en matière d'efficacité énergétique

▪ Le rôle de l'État et des collectivités en matière d'efficacité énergétique

- Obligation de **rénovation** des **bâtiments** de l'État, de ses établissements et des collectivités pour réduire la consommation d'énergie
- Obligation de performance pour les **nouvelles constructions** réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements et des collectivités territoriales
- Même obligation pour les nouvelles installations **d'éclairage public** : elles doivent faire preuve « d'exemplarité énergétique et environnementale »...

Sommaire

1^{ère} partie : Le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements dans la **définition de la stratégie de la transition énergétique**

- 1. Un rôle connu avant l'adoption de la loi relative à la transition énergétique
- 2. Un rôle renforcé à la suite de l'adoption de la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015

2^{ème} partie : **Le rôle actif / opérationnel des acteurs publics** en faveur de la transition énergétique

- 1. Pour le transport et la distribution d'énergie
- 2. Pour la production d'énergies renouvelables

3^{ème} partie : La transition énergétique, **vecteur de nouveaux partenariats avec les acteurs privés**

1^{ère} Partie

1^{ÈRE} PARTIE : LE RÔLE DES ACTEURS PUBLICS DANS LA DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Rappel du rôle de l'État : la définition des objectifs de la politique énergétique**
 - Définition des objectifs définis à l'article L. 100-1 du code de l'énergie
 - Élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, du budget carbone, et de la stratégie bas-carbone
- **Rôle de l'Etat à exercer en cohérence avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétentes**
 - Action de l'Etat nécessite une mise en œuvre au niveau local
- **Focus sur le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements**
 - Compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements en lien avec la transition énergétique
 - La planification comme outil de définition de la stratégie

1^{ère} Partie

Un rôle connu avant l'adoption de la loi relative à la transition énergétique

- **Au travers des documents d'urbanisme : SCOT et PLU**
 - Intégration des préoccupations liées au développement durable
 - Caractère prescriptif des règles posées par les documents d'urbanisme
- **Au travers des SRCAE et des PCET institués par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010**
 - Le SRCAE
 - Le PCET

1^{ère} Partie

Un rôle renforcé par la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015

- **Le rôle stratégique de la région**
 - La région « échelon pertinent »
 - La région « planificatrice »

- **Promotion du rôle des EPCI au travers du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**
 - Compétence exclusive des EPCI
 - Cohérence du PCAET avec les autres schémas
 - Contenu du PCAET
 - Suivi et évaluation

2^{ème} Partie

2^{ÈME} PARTIE : LE RÔLE ACTIF/OPÉRATIONNEL DES ACTEURS PUBLICS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- A. Rôle dans l'organisation du transport et de la distribution
- B. Rôle dans la production d'énergies renouvelables

2^{ème} Partie

A. Rôle dans l'organisation du transport et de la distribution

- **Le rôle de l'État : l'organisation du transport d'énergie**
 - Gestion des réseaux publics de transport
 - Propriété des réseaux publics de transport

- **Le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements : l'organisation de la distribution et de la fourniture d'énergie**
 - Une compétence historique
 - Une compétence limitée par la loi de nationalisation de 1946
 - Une compétence renforcée depuis les années 2000

- **Attributions des collectivités favorables à la transition énergétique :**
 - Déploiement des compteurs et réseaux électriques intelligents
 - Réalisation d'un service de flexibilité local

2^{ème} Partie

B. Rôle dans la production d'énergie renouvelable

- **Le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements**
 - Possibilité pour les communes d'aménager et exploiter des installations de production d'électricité de sources renouvelables
 - Possibilité pour les communes, départements et EPCI (AOD) d'aménager et exploiter des installations de production d'électricité de proximité
 - Possibilité pour les communes et certaines intercommunalités de créer et d'exploiter un réseau de chaleur ou de froid
 - Possibilité pour toutes les collectivités de participer au capital de sociétés de production d'énergies renouvelables

Merci de votre attention

Pau Droit Public

Maylis DOUENCE

Maître de conférences en droit public
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Antoine BOURREL

Maître de conférences en droit public
Université de Pau et des Pays de l'Adour

